

« L'enfant nous demande de l'aider à agir  
tout seul. » -Maria Montessori



2 rue du château  
78410 La Falaise  
Directrice : Pauline PETAT

## Table des matières

Introduction.....	3
1. L'Ufcv .....	4
a. L'Ufcv s'enracine dans un projet de société.....	4
b. L'Ufcv met en œuvre une intervention au service des territoires .....	5
c. Le cadre de notre projet éducatif pour l'enfance.....	7
2. La structure .....	12
3. Public accueilli .....	14
4. Les intentions éducatives .....	16
5. Les moyens humains .....	18
6. Sécurité.....	22
7. Evaluation.....	24

## Introduction

L'objectif principal de l'accueil de loisirs est de faire de l'enfant un futur citoyen avec des valeurs encrées en lui, permettant de développer son identité ainsi que son affirmation de soi.

Aussi, le temps périscolaire vise à accompagner les enfants, dès leur entrée à l'école, dans leur apprentissage de la vie en société. Il favorise l'épanouissement, la socialisation, la responsabilisation et l'engagement des jeunes à travers les loisirs.

Enfin, l'accueil de loisirs étant un espace convivial pour chaque enfant dans le respect de sa personnalité et de son intégrité physique et morale, une place importante sera donnée à l'enfant. Il sera considéré comme un individu à part entière, et pourra s'exprimer sur son expérience, proposer ses idées et exposer ses émotions.

# 1. L'UFCV

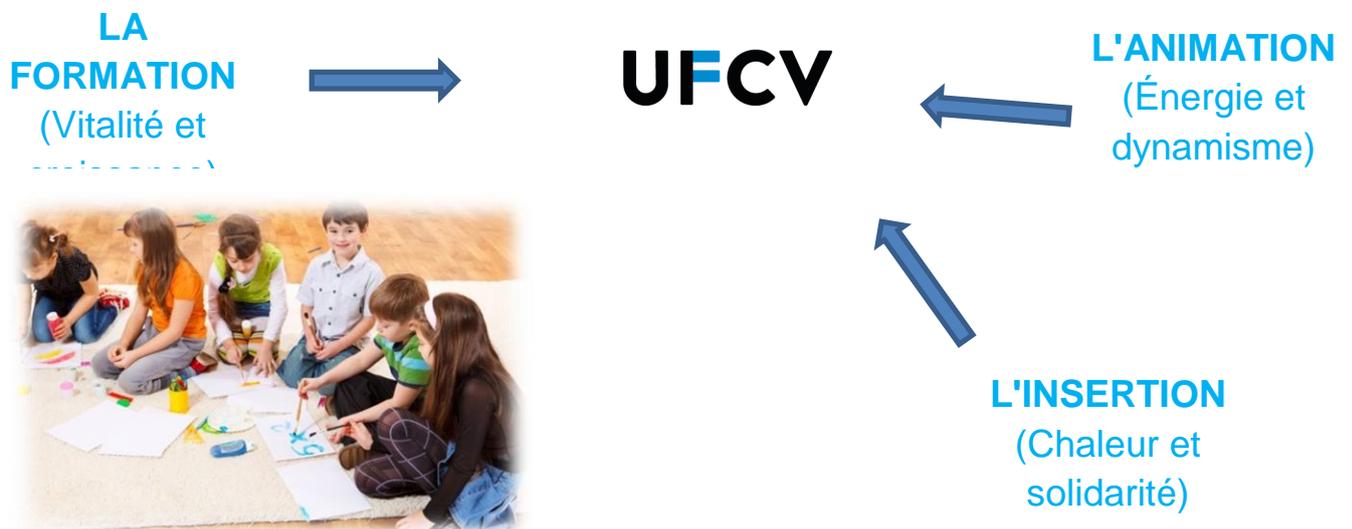
## a. L'UFCV s'enracine dans un projet de société

L'UFCV est une association, reconnue d'utilité publique, d'éducation, de formation et d'animation qui s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Le texte sur les "finalités et choix d'action" adopté en 1976 précise un référentiel commun et a permis de formaliser le projet et les positions de l'UFCV. Ils sont confirmés en 2007 et s'enracinent dans :

- Une conception de la personne, reconnue dans son originalité, sa vocation de liberté, sa construction permanente et sa responsabilité ;
- Une conception de la société, pensée en termes de responsabilité collective et dans laquelle le politique et l'économique sont mis au service de l'Homme.

Au nom de ses finalités, l'UFCV réaffirme qu'elle entend promouvoir une société démocratique, pluraliste et laïque et mettre en œuvre, dans les actions qu'elle conduit, la déclaration des droits de l'Enfant, de l'Homme et du Citoyen.



## **b. L'UFCV met en œuvre une intervention au service des territoires**

### **Un projet participatif et co-élaboré**

Pour l'UFCV, l'animation porte en elle-même une dynamique de confrontation, de projets, de négociation. Elle permet la rencontre de projets de personnes, de groupes ou d'associations, de municipalités, d'élus associatifs ou locaux.

Dans cet environnement complexe, l'animation a pour ambition de participer à l'amélioration de la qualité des relations sociales et du bien-être des personnes et des groupes. Telle que nous la concevons, l'animation manifeste ouverture et pluralisme. Elle repose sur un projet participatif et co-élaboré.

### **Pluralisme et laïcité**

Dans une société soumise à de profonds bouleversements, l'UFCV est attachée aux principes de pluralisme et de laïcité. Ils sont action et volonté, résistance à la facilité du renoncement, au confort de la pensée unique, à la violence.

### **Acteur de l'économie sociale et solidaire**

L'UFCV s'inscrit dans une économie sociale et solidaire. Elle affirme à l'ensemble de ses partenaires (institutions, financeurs, associations et entreprises) son attachement à l'aspect non-lucratif. L'UFCV rejette la simple production de richesse financière et valorise la réciprocité des échanges.

### **Acteur de l'éducation populaire**

L'UFCV, association d'éducation populaire, favorise l'engagement des associations et des personnes qui adhèrent à son projet. Elle permet ainsi à chacun d'exercer sa citoyenneté. Elle s'appuie sur la dynamique de la vie associative. Corps intermédiaire, elle est acteur et médiateur de la société civile et interlocuteur des pouvoirs publics.

### **Une identité nationale**

Pour assurer la pérennité de son projet, plusieurs approches garantissent la cohésion de ses acteurs et la mise en œuvre cohérente des actions qu'elle promeut :

- ➔ L'unité politique et économique ainsi que la permanence d'une fonction d'employeur unique sont essentielles à son développement harmonieux sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin ;
- ➔ La solidarité économique entre les régions est indispensable. Cette répartition des ressources est transparente. Chaque région inclut dans ses choix budgétaires le développement stratégique des actions, la participation au fonctionnement de la direction nationale et aux services mutualisés ;
- ➔ Le décloisonnement de ses secteurs d'activité et la mise en synergie de ses acteurs au service de son projet constituent une des conditions essentielles de la participation de l'UFCV à des dynamiques d'animation et de développement social des territoires. Les regroupements autour de projets communs et leur mise en réseau viennent en appui à cette stratégie.
- ➔ Attachée au principe de subsidiarité, l'UFCV ne se substitue pas à ceux qui apportent une réponse adaptée.
- ➔ Dans le cadre de compétences partagées, elle reconnaît la capacité des partenaires locaux à se concerter et imagine avec eux, le cas échéant et s'ils le souhaitent, des modalités de conventionnement.
- ➔ L'UFCV affirme l'importance essentielle du volontariat conjointement à l'engagement de ses salariés et de ses bénévoles. La participation à la vie associative doit être reconnue et valorisée dans le parcours de chacun et ne peut être réservée aux seuls bénévoles ayant la possibilité matérielle de faire un tel choix.

### c. Le cadre de notre projet éducatif pour l'enfance

L'éducation de l'enfant concourt à son processus de développement global. Elle est le fruit de la conjonction de trois types d'acteurs que sont :

- La famille
- Le système scolaire
- Le "tiers-éducatif", notamment au travers des organisations locales telles que les associations sportives, culturelles, sociales... ainsi que toutes les formes d'Accueils Collectifs de Mineurs à Caractère Educatif et spécialement les accueils de loisirs implantés localement.

Les évolutions du modèle économique familial, rendent plus que jamais indispensables ces lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle spécifique.



En se plaçant du point de vue de l'enfant, afin de lui permettre une structuration efficace, évolutive en fonction de son âge, il est indispensable que les trois types d'acteurs se rejoignent en une nécessaire cohérence éducative. Ainsi, les partenariats entre les personnels des accueils et les autres acteurs concernés (les parents, les écoles, les élus municipaux, ...) favorisent cette cohérence pédagogique ainsi que l'accès à la citoyenneté.

Les accueils de loisirs et périscolaire de proximité participent à 3 fonctions fondamentales :

- **Un service éducatif** qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans l'accueil de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école, autres acteurs du tiers-secteur)
- **Un service d'accueil et d'activités** pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces de l'accueil de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser
- **Un service de garde collective** utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. L'accueil de loisirs doit donc assurer, par son fonctionnement, tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.

Les structures d'accueil de proximité sont aussi pour les enfants des lieux et des moments d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité, favorisant les relations des personnes entre elles et les relations de chacun au groupe. Ce sont également des lieux et des moments d'apprentissage de l'autonomie pour chaque enfant, à partir de la prise en compte des aptitudes de chacun et du développement des capacités à choisir (son activité, ses relations, ...).

L'accompagnement des enfants prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences. Le projet éducatif de la collectivité repose sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent aux activités des accueils de loisirs.

De ces trois axes découlent des objectifs prioritaires qui sont intégrés et mis en action par les directeurs des accueils de loisirs et périscolaires et les professionnels permanents. Ils s'appuient sur des projets pédagogiques adaptés à chaque lieu et à chaque période. Ces projets devront donc être actualisés régulièrement.

Chaque projet pédagogique décrit les objectifs de fonctionnement de l'accueil de loisirs et périscolaire ainsi que les moyens, méthodes, démarches qui en découlent. Les familles et la collectivité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation en fonction des périodes.



## a. De grands principes éducatifs

**1 L'accueil de loisirs et périscolaire est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :**

- ➔ Les animateurs et les enfants ;
- ➔ Le directeur, les animateurs et les parents ;
- ➔ Les enfants entre eux ;
- ➔ Les parents et les enfants ;
- ➔ Les adultes des accueils entre eux ;
- ➔ Le directeur et la mairie (élus et techniciens) ;
- ➔ Les équipes enseignantes
- ➔ Le directeur des accueils et son responsable local à l'UFCV.

**② L'accueil de loisirs et périscolaire construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et aptitudes, leurs besoins).**

Cela se concrétise par la mise en place de différentes formes de jeux, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans l'accueil de loisirs.

Les animateurs s'appuient sur 4 postures harmonieusement composées :

- ➔ Jouer avec ;
- ➔ Faire jouer ;
- ➔ Donner à jouer ;
- ➔ Laisser jouer.

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- ➔ Des espaces préstructurés et permanents avec des moyens mis à disposition (humains, matériels) ;
- ➔ Des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers) ;
- ➔ Des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur) ;

- ➔ Des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet).

### **La pédagogie du choix des enfants :**

- ➔ La mise en place d'activités internes et externes diversifiées n'encourage pas les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire vise à les associer, autant que possible, à la création de leurs activités (idées, préparation et animation) ;
- ➔ La définition des règles de vie à l'intérieur des accueils, autant que faire se peut, avec les enfants, favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

### **③ L'accueil de loisirs et périscolaire est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants :**

Cela se concrétise :

- ➔ Par les attitudes éducatives des directeurs des accueils et leurs équipes d'animation qui veillent à développer la communication, les relations dans la structure par tous les moyens à leur convenance.
- ➔ Par des accueils adaptés à chaque enfant présentant les meilleures conditions de sécurité physique, affective et morale. En ce sens les équipes d'animation sont amenées à réfléchir sur la manière dont les enfants peuvent être regroupés (groupe de compétences, d'affinités, choix d'activités, âges).
- ➔ Par des recrutements d'animateurs adaptés, qualifiés et en nombre : Le taux d'encadrement pour les enfants les plus jeunes sera supérieur à celui des plus âgés. En aucun cas les taux d'encadrement ne seront inférieurs aux normes réglementaires.



### **④ L'accueil de loisirs et périscolaire est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement.**

Pour vivre ensemble, le mode d'intervention doit favoriser la personne dans le groupe. Chaque enfant est différent, il doit pouvoir s'exprimer et évoluer au sein de la structure librement. Pour le permettre, l'équipe associera le groupe à l'élaboration des règles de vie, mettant en place une instance de régulation au sein de laquelle l'adulte veillera à faciliter la parole de chacun.



Pour une organisation des espaces (tant pour les espaces intérieurs qu'extérieurs), une réflexion est menée en amont du fonctionnement de l'accueil et est actualisée régulièrement en fonction des nécessités et besoins : espaces d'activités pré-aménagés permanents, espaces de repos, espaces d'accueils spécifiques selon les âges, espaces de rangements, etc.

Pour une organisation du temps qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants :

- ➔ Temps d'accueil matin et soir (plages horaires) ;
- ➔ Organisation de base d'une journée-type (horaires) ;
- ➔ Adulte-référent pour chaque enfant.

Pour un lieu ouvert sur l'extérieur permettant régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans l'environnement local, voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, mini-camps, ...) et des partenariats avec des associations et autres acteurs éducatifs locaux.

Pour des activités qui favorisent l'expression et la créativité des enfants à travers la mise en place de projets à leur portée et en dehors du champ des activités "traditionnelles".

Pour des activités concertées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix et d'être accompagnés dans la gestion de leur mise en œuvre.

## 2. La structure

### Implantation géographique

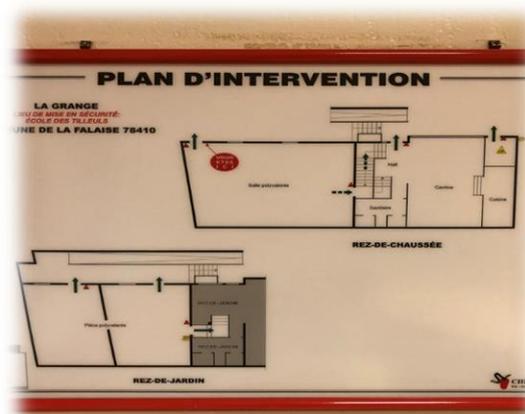


La Falaise (78410) est une commune située dans le département des Yvelines, dans l'arrondissement de Mantes La Jolie. Sa superficie est de 3 km<sup>2</sup> et compte environ 600 habitants. La commune fait partie de l'aire urbaine de Paris. Les Falaisiens et Falaisiennes sont rattachés au canton de Limay.

### Présentation des locaux

L'école des trois tilleuls est reconnaissable grâce à sa fresque « renard » sur les murs de l'école.

L'accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que le service de restauration scolaire est proposé aux enfants à la salle des fêtes « La grange » le lundi, mardi, jeudi et vendredi.



### Les inscriptions

Que ce soit pour une inscription régulière, occasionnelle ou exceptionnelle, la famille complète obligatoirement, en mairie, dès la fin du mois de juin, un dossier d'inscription qui est à renouveler chaque année, comportant notamment une fiche de sécurité, la prévision de fréquentation et le récépissé de réception du règlement intérieur.

Récapitulatif de la structure				
L'organisateur	Dénomination	UFCV		
	Adresse	Délégation : 1 villa des Pyrénées, 75020 Paris		
	Téléphone	01.44.72.14.14		
L'accueil	Dénomination	Accueil collectif de mineur LA GRANGE		
	Adresse	2 rue du Château 78410 La Falaise		
	Téléphone	06.15.66.22.41		
	Horaires	Matin	07h-08h30	
		Midi	11h30-13h30	
Soir		16h30-19h		
Mercredis/vacances scolaires		Fermeture		
Les enfants	Effectifs moyens	Matin	10	
		Midi	50	
		Soir	15	
	Age des enfants	De 3 ans à 12 ans		
La structure	Propriétaire des locaux	Mairie de La Falaise		
		Adresse	6 Rue des Grands Prés, 78410 La Falaise	
Encadrement	1 directrice, 1 animateur	BAFD stagiaire, BAFA		

### **3. Public accueilli**

L'accueil collectif de mineurs de La Falaise accueille des enfants âgés de 3 à 12 ans. Ils vivent essentiellement au sein la commune.

#### **Public en situation de handicap : mode d'accueil**

L'accueil des enfants en situation de handicap se réalisera de la manière la plus normale possible. Chaque adulte devra être bienveillant et tolérant envers tous les enfants. Tout acte discriminatoire sera sanctionné. L'adulte veillera à intégrer tous les enfants. L'équipe prendra en compte au mieux le handicap de/des enfants présents.

Nous avons à cœur de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et de les intégrer dans nos accueils. Il appartient aux animateurs de permettre à ces enfants de vivre des temps de loisirs, l'accueil de loisirs ayant pour mission de favoriser la socialisation d'un enfant en situation de handicap, porteur d'une maladie chronique ou touchée par une allergie telle qu'elle soit.

#### **Accueil d'un enfant atteint d'un trouble de la santé**

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi par la famille à partir des besoins de l'enfant, en concertation avec un professionnel de santé.

Nous suivons scrupuleusement ce PAI. Nous prendrons le temps de rencontrer la famille afin de discuter ensemble des besoins de l'enfant. Nous resterons à leur disposition afin de mettre en œuvre des solutions adaptées supplémentaires si besoin.

#### **La place de la famille**

L'accueil de loisirs permet de renforcer l'éducation donnée par la famille. Il permet de créer des liens sociaux.

L'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs doit se montrer à l'écoute des familles. L'accueil du matin et celui du soir seront des moments privilégiés pour les transmissions. Elles devront être prises en compte par l'animateur et restituées à l'équipe.

Les animateurs seront soumis au devoir de réserve en toutes circonstances.

Des photos seront mises à ligne sur le site internet sous réserve de validation par la famille du droit à l'image de chacun.

Le projet pédagogique est disponible pour tous sur l'accueil de loisirs.

#### **L'enfant et ses besoins suivant son âge :**

Besoin de l'enfant	Besoins physiques	Besoins affectifs	Besoins psychologiques	Activités
3/5 ans	Besoin de se reposer, besoin de se nourrir, besoin d'hygiène	Sécurité, affection	Age du "non" et du "je", besoin de cadre, observateur, curieux et inconscient du danger	Activités courtes a privilégier (30 min max),
6/8 ans	Besoin de se reposer, besoin de se nourrir, besoin d'hygiène	Sécurité, affection, confiance, être consolé	Curieux, naïf, besoin d'explications, besoin de responsabilité	Jeux de mémoire, jeux sportif, jeux coopératif, jeux de piste, jeux de réflexion
9/11 ans	Besoin de se reposer, besoin de se nourrir, besoin d'hygiène	Sécurité, affectif, autonomie, pudeur	Envie d'être grand et autonome, conflit, rébellion, besoin de dialogue	Jeux de mémoire, jeux sportif, jeux coopératif, jeux de piste, jeux de réflexion

## 4. Les intentions éducatives

Nous pensons que le centre de loisirs doit favoriser une atmosphère chaleureuse, conviviale, voire même familiale. C'est dans cette optique que nous avons défini nos objectifs pédagogiques pour l'année 2024-2025 :

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens mis en place
<b>Se connaître et connaître autrui</b>		
Développer la gestion des émotions	L'enfant est capable de connaître ses émotions et reconnaître celles des personnes autour de lui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités autour des émotions</li> <li>• Discussions avec les adultes et forums</li> <li>• Temps calmes et évaluation de la satisfaction</li> </ul>
Permettre à l'enfant de s'exprimer	L'enfant est capable d'extérioriser et expliquer ce qu'il ressent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de forum durant lequel un temps d'échange sera mis en place afin d'écouter l'enfant sur ses volontés</li> </ul>
<b>Se respecter et respecter autrui</b>		
Développer les habitudes de civilités de base	<p>L'enfant connaît les règles de civilités de base : « Bonjour », « s'il te plaît », « merci », « au revoir »</p> <p>L'enfant est capable d'attendre son tour</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de règles de vie avec les enfants</li> <li>• Activités manuelles en collectivité (découpage, collage, fresque, pâte à modeler etc...) permettant d'apprendre à ne pas prendre le matériel d'autrui</li> <li>• Jeux collectifs en équipe (jeux de balle, jeux du drapeau, enquête...)</li> <li>• Former un rang correctement</li> <li>• Attendre que tout le monde soit prêt avant de goûter</li> </ul>
Lutter contre le harcèlement (principalement scolaire)	L'enfant est capable de reconnaître, prévenir et agir contre harcèlement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenants faisant des activités contre le harcèlement</li> <li>• Fresques et panneaux traitant du harcèlement</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forum et écoute active des animateurs</li> </ul>
Lutter contre toutes les formes d'exclusion	L'enfant est capable de reconnaître, prévenir, et agir contre l'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabiliser les enfants</li> <li>• Placer certains enfants en chefs d'équipe, maitre du jeu etc...</li> </ul>
<b>Autonomie</b>		
Développer la faculté d'agir librement	L'enfant est capable de ranger et de prendre soin de ses affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de forum durant lequel un temps d'échange sera mis en place afin d'écouter l'enfant sur ses volontés</li> <li>• Mise en place d'espace « libre-service » où les enfants seront responsable du rangement</li> </ul>
Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne.	L'enfant est capable de gérer ces affaires personnelles et les affaires communes (feutres, dessin, ciseaux...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition de matériel de rangement</li> <li>• Accompagnement des animateurs</li> </ul>

## 5. Les moyens humains

L'équipe d'animation se compose d'une directrice stagiaire et d'un animateur :

- Pauline PETAT (directrice stagiaire BAFD)
- Riad NEGHIZ (animateur BAFA complet)

L'équipe d'animation encadre la vie quotidienne et les activités et anime les différents temps tout en assurant la sécurité physique, morale et affective des enfants. Pour cela, elle propose des activités variés (manuelles, sportives, culinaires...).

L'équipe encadre des enfants âgés de 3 à 12 ans. Elle doit répondre à leurs besoins et assurer leur sécurité. Elle doit respecter un taux d'encadrement de :

- ➔ 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- ➔ 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

### Les 5 fonctions de l'animateur

- ➔ Assurer la sécurité physique morale et affective des mineurs
- ➔ Apporter une réponse adaptée aux situations auxquelles ils sont confrontés
- ➔ Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- ➔ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- ➔ Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

### Le rôle de l'animateur

- ➔ Garantir la sécurité physique, moral et affective de chaque enfant
- ➔ Être l'écoute des enfants et répondent à leurs demandes
- ➔ Être force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas.
- ➔ Savoir adapter les activités à l'âge des enfants.
- ➔ Gérer complètement leur activité de la préparation jusqu'au rangement.
- ➔ Respecter les enfants en tant qu'individu à part entière.
- ➔ Faire part à la directrice des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes).
- ➔ Connaître les différentes règles de sécurité essentielles

## Les 5 fonctions du directeur

- ➔ Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif,
- ➔ Coordonner et assurer la formation de l'équipe,
- ➔ Situer son engagement dans le contexte sociale, éducatif et culturel,
- ➔ Diriger le personnel et assurer la gestion de l'accueil,
- ➔ Développer les partenariats et la communication.

## Le rôle du directeur

- ➔ Garantir la sécurité physique, moral et affective de chaque personne présente sur la structure
- ➔ Garantir la mise en œuvre du projet pédagogique.
- ➔ Chargée de la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- ➔ Gérer les relations avec les différents partenaires.
- ➔ Chargée de la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- ➔ Rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- ➔ Associer les parents à la vie du centre.
- ➔ Détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de la structure.

## Droits et devoirs de l'équipe

- ➔ Aucun membre de l'équipe d'animation ne doit frapper ou humilier
- ➔ L'ensemble de l'équipe se doit d'être assidue dans son travail
- ➔ L'ensemble de l'équipe se doit de se référer au projet pédagogique pour élaborer au mieux ses animations afin de corrélés au plus près des objectifs à atteindre
- ➔ L'animateur a le droit d'avoir des doléances, des suggestions, un avis et le directeur se doit de les entendre et d'en discuter.
- ➔ Tout retard doit être immédiatement justifié auprès du responsable. Des retards fréquents et non justifiés peuvent entraîner l'une des sanctions prévues par le règlement de l'UFCV.
- ➔ Les salariés doivent se conformer aux directives qui leur sont données par leurs supérieurs hiérarchiques. Ils peuvent cependant en discuter en réunion afin d'améliorer la communication.
- ➔ Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions établies dans le règlement intérieur de l'UFCV.

## La vie quotidienne

Temps de la vie quotidienne	Place de l'enfant	Place de l'animateur
07h - 08h20	Arrivée échelonnée des enfants. Temps d'autonomie, accès aux différents pôles d'activités	Mise en place de l'organisation de l'accueil, temps de transmission avec les parents, réponses aux sollicitations des enfants, mise en place de différents pôles d'activités
08h20 - 08h30	Rangement des locaux, départ pour l'école	Rangement, surveillance des sanitaires. Veille à la sécurité des enfants durant le temps de trajet.
11h30	Départ pour la restauration	Veille à la sécurité durant tout le trajet
11h45-12h30	Passage des différents services pour le repas	Surveillance dans la cour de récréation, service du repas
12h30-13h20	Temps de jeux à l'extérieur.	Surveillance, mise en place d'activités
16h30-17h	Prise du gouter par les enfants.	Surveillance, pointage des enfants, temps d'échange avec les enfants
17h-19h	Temps de jeux libres et/ou d'activités	Mise en place de différentes activités, surveillance des jeux libres, temps de transmissions avec les familles

## Les règles de vie des enfants, droits, devoirs et cadre :

Les règles de vies ont pour fonction d'établir un cadre sain dans l'accueil périscolaire. Elles sont établies en début d'année entre les enfants et l'équipe d'animation. Elles peuvent évoluer au cours de l'année.

Cependant, certaines règles ne sont pas négociables :

- ➔ Interdiction a la violence physique ou verbale
- ➔ Respect du matériel et rangement des locaux

## Les modalités de participations des mineurs

Nous souhaitons que les enfants soient acteur de leurs journées. Ils pourront, s'ils le souhaitent, organiser une activité, manuelle par exemple. Cela pourra se faire sur du court terme et de façon ponctuelle ou alors sur du long terme. Dans ce dernier cas, un animateur les accompagnera afin de les aider à créer l'activité, manipuler des objets etc...

Les animateurs s'appuient sur ces 4 approches d'activités :

- ➔ Laisser jouer : L'enfant peut, seul ou avec un groupe de camarade, jouer en autonomie sous la surveillance d'un animateur
- ➔ Faire jouer : L'animateur crée une activité que l'enfant peut exploiter à son gré
- ➔ Donner à jouer : L'animateur met à disposition du matériel que l'enfant peut exploiter
- ➔ Jouer avec : L'animateur participe activement à l'activité, en y incluant, par exemple, de nouvelles règles

## Sanctions

Le statut de l'animateur ne suffit pas à se faire respecter. Un animateur respecte l'enfant dans son intégrité et inversement.

Les sanctions doivent être adaptées à la faute commise. En aucun cas elles ne doivent être corporelle ou humiliante.

Aussi, l'équipe pédagogique pense que chaque individu a le droit à l'erreur. Ainsi, chaque enfant ayant transgresser une règle, verra d'abord la dite-règle rexpliquée avant d'être sanctionner. Si l'enfant a commis une erreur ayant porté préjudice a un tiers, il devra s'excuser.

La sanction sera donc expliquée et comprise par l'enfant, même s'il n'est pas en accord avec.

## 6. Sécurité

L'animateur est responsable de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant. La sécurité doit être une priorité.

### La sécurité physique

- ➔ Aucun enfant ne devra être livré à lui-même. Il sera toujours sous la surveillance d'un animateur.
- ➔ L'équipe pédagogique connaît les spécificités des enfants, notamment les PAI
- ➔ En cas d'incendie, l'évacuation et la mise en sécurité des enfants seront assurées.
- ➔ Aucun objet pouvant être nocif à la santé de l'enfant ne sera mis à disposition
- ➔ Nous protégerons au mieux les enfants des intempéries
- ➔ Indication des règles de vie au travers d'activités

### La sécurité morale

- ➔ L'animateur respectera la laïcité
- ➔ L'animateur n'influencera pas les idées politiques et religieuses des enfants
- ➔ L'animateur veillera au respect de tous

### La sécurité affective :

- ➔ L'animateur respectera et fera respecter au groupe le rythme de chaque enfant
- ➔ L'animateur se montrera à l'écoute de chaque enfant sans faire de favoritisme
- ➔ L'animateur se montrera attentif aux enfants exclus

Définition de la violence verbale : Usage excessif de la langue pour porter atteinte à la dignité et à la sécurité d'une personne par des insultes ou des humiliations, soudaines ou répétées.

Définition de la violence non verbale : La communication non verbale fait référence à l'étude du langage corporel. Ainsi, la violence non verbale se traduit par les coups, des gestes inappropriés.

Définition de la violence douce : N'as pas l'objectif de blesser, mais a un impact pouvant entraîner des traumatismes.

**La violence est interdite, qu'elle soit verbale, douce ou non verbale. Toute forme de violence sera sanctionnée.**

### **Suivi sanitaire**

L'assistante sanitaire sera Pauline PETAT. Elle assurera le suivi sanitaire des enfants. Elle connaîtra donc leurs particularités (allergies, Projet d'Accueil Individuel, régime spécifique...).

Les fonctions de l'assistant sanitaire l'amèneront à travailler avec différents acteurs, tels que les professionnels de santé, les parents...

Elle se devra de tenir le cahier d'infirmier. Chaque accident notable sera noté.

### **Les déplacements**

Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, le taux d'effectif ne devra en aucun cas être inférieur à 2 animateurs (1 devant et 1 derrière) et cela, même à faible effectif.

Toute sortie devra au préalable faire l'objet d'un repérage d'itinéraire qui sera ensuite transmis à la directrice.

Lors des passages piétons, deux adultes se placeront sur la route en regardant les enfants, au minimum à 5m de distance des enfants et maximum 10m de distance. Ils se placeront de façon visible pour tout usager de la route.

### **Sécurité alimentaire**

Un cahier de suivi des denrées sera mis en place. Un animateur sera chargé de la tenue du cahier. Nous y retrouverons les dates auxquelles les denrées achetées par la directrice ont été distribuées et les dates de péremption.

Nous garderons au réfrigérateur un plat témoin de chaque plat ou pâtisserie préparé par les enfants.

## 7. Evaluation

### L'accueil de loisirs en général

- ▶ Les familles laissent leurs enfants avec confiance.
- ▶ Les familles sont demandeuses des projets d'animations.
- ▶ Les enfants sont heureux de fréquenter l'accueil de loisirs.

### Nos objectifs pédagogiques

- ▶ L'enfant connaît ses émotions.
- ▶ L'enfant sait exprimer ce qu'il ressent.
- ▶ L'enfant connaît les règles de civilités de base (bonjour, s'il te plait, merci)
- ▶ L'enfant a compris ce qu'est le harcèlement et ne le pratique pas.
- ▶ Aucun enfant n'est exclu même lors des jeux libres.
- ▶ L'enfant prend soin de ses affaires personnelles et de celles qui ne lui appartiennent pas.

### Outils d'évaluations

- ▶ Réunions pédagogiques fréquentes
- ▶ Questionnaire de satisfaction de fin d'année scolaire.
- ▶ Retours formels et/ou informels des enfants ainsi que des familles.
- ▶ Mesurer la satisfaction enfant à la fin d'une activité.